



VILLE DE PRILLY

Séance ordinaire du 5 février 2024 – N° 2024.005

Présidence	GILLIÈRON Alain
Présents	JOLY Rebecca; KURT Ihsan; MATTIA Maurizio; SARTORELLI Luigi;
Secrétaire municipale	NEUHAUS ALGHISI Isabelle, excusée
Secrétaire municipale adj.	BÖHLEN Sandrine
Lieu	Salle de Municipalité, Prilly
Heure	De 15:00 à 18:40
Observations	[REDACTED]

1 Invité.e.s

2 Adoption du procès-verbal de la séance précédente

2.1 Procès-verbal N° 2024.004

Le procès-verbal N° 2024.004 est approuvé.

3 Administration générale - Ressources Humaines - Informatique - Urbanisme/Constructions - Fabrique de Malley

3.1.1 Conseil communal

3.1.1.1 Communications municipales 1-2024 au Conseil communal

La Municipalité prend acte et valide les communications municipales 1-2024 portant sur la période du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024, lesquelles seront présentées lors de la séance du Conseil communal du 11 mars 2024.

3.1.1.2 Réponses pour le Conseil communal du 11 mars 2024

La Municipalité valide les projets de réponses municipales à l'interpellation INT 11-2023 déposée par Mme Eva Toretelli, à la question QE 07-2023 déposée par M. Philippe Schroff et à la question QE 08-2023 déposée par M. Cédric Monney, lesquelles seront présentées lors de la séance du Conseil communal du 11 mars 2024.

Il est à relever que M. Gillièron s'est récusé quant à la discussion en lien avec la QE 08-2023.

3.1.2 Point de situation [REDACTED]

[REDACTED], M. Gillièron remet à chaque membre de la Municipalité un document provenant de [REDACTED], celui-ci évoquant ses prétentions relatives à son départ. M. Gillièron précise l'avoir envoyé à [REDACTED] ainsi que l'entier du dossier personnel de [REDACTED], charge à l'avocate de la Ville de réfléchir à la préparation d'une convention de départ. A réception de celle-ci, la Municipalité se positionnera sur la suite qu'elle entend donner.

3.2 Ressources Humaines

3.2.1 Démission

La Municipalité prend acte de la démission de [REDACTED] au 31.01.2024, dans le respect du délai légal de 7 jours.

3.2.2 Engagement

La Municipalité ratifie l'engagement de [REDACTED], en qualité de Cheffe de projet/Architecte du paysage à 80% dans le Service UC, dès le 1er mars 2024 à 80%.

3.3 Informatique

3.3.1 Validation pour l'achat des pare-feux pour la Ville et ses affiliés

Après examen des documents ci-annexés, la Municipalité valide l'offre [REDACTED] d'un montant TTC de CHF [REDACTED], initialement prévu dans le crédit cadre du préavis 02-2021 dont la ligne de prévision budgétaire de CHF [REDACTED].-

3.4 Urbanisme/Constructions

3.4.1 Enquête publique - Ch. du Grand-Champ [REDACTED], [REDACTED]

L'enquête publique N° [REDACTED] sera ouverte pour cette démolition du bâtiment et des annexes [REDACTED]. Construction de 2 immeubles Minergie de 6 appartements chacun, aménagement de 13 places de parcs extérieures et de deux abris vélos. Parcelle [REDACTED], propriété de [REDACTED], sise ch. du Grand-Champ [REDACTED].

3.4.2 Permis d'habiter - Vieux-Collège [REDACTED],

Le permis d'habiter N° [REDACTED], parcelle [REDACTED], propriété [REDACTED], est délivré pour cette rénovation énergétique de l'enveloppe.

3.4.3 PA Grand-Pré Ouest : activités dans le règlement

Afin d'assurer la réalisation de [REDACTED]% de LUP dans le PA susmentionné, la Municipalité souhaite réouvrir la discussion avec [REDACTED] considérant que le 10% d'activité doit être maintenu dans l'examen préliminaire qui sera soumis à la DGTL.

3.4.4 Projet [REDACTED] – information sur les incidences des travaux sur le bâtiment [REDACTED]

Suite à l'apparition de fissures dans le badminton de Malley, les expertises des entreprises [REDACTED] ont été menées. Sur la base de ces rapports, HRS certifie que les renforts mis en place sur le badminton ont permis de le stabiliser et qu'il ne comporte pas de risque structurel. De ce fait, la Municipalité prend note que les futurs travaux de transformation lourde de [REDACTED] étant également susceptibles de générer des nuisances pour le badminton (vibrations, etc.), il a été convenu de reporter la rénovation de ce dernier à 2025.

3.4.5 Teintes et matériaux - Av. de la Rochelle [REDACTED], « [REDACTED] »

La Municipalité valide le choix des matériaux et teintes des constructeurs, pour les façades des immeubles sis av. de la Rochelle [REDACTED], propriété de [REDACTED].

3.4.6 Taxe sur les équipements communautaires

Dans sa séance du 22 janvier 2024, la Municipalité avait pris connaissance de la nouvelle convention que la Commission des recours devra envoyer aux recourants. [REDACTED]

Dans l'intervalle, et conformément à la demande municipale, la convention a été validée par l'avocat-conseil de la Ville de Prilly pour avis juridique.

Devant la complexité du processus, le service UC propose d'apporter son aide à la Commission des recours. La Municipalité enverra la dernière convention aux recourants (ce qui pourra réduire le nombre des recours). Ce courrier comprendra un délai de réponse d'un mois. Toutefois, c'est la Commission des recours qui effectuera les étapes suivantes :

- Répondre à un nouveau recours des [REDACTED] et [REDACTED] qui porte sur la lenteur du traitement des recours (délai au 4 mars)
- Rencontrer les recourants restants
- Et enfin, répondre aux recourants restants et ouvrir les voies de recours à la CDAP

Ce processus sera soumis à l'avocat-conseil pour validation, discuté en commission fin février pour adaptation, validation ou refus. Il sera également demandé à l'avocat-conseil s'il est possible de prévoir une indexation tenant compte de l'inflation.

Afin de pouvoir avancer, la Municipalité valide le processus susmentionné.

3.4.7 Chauffage à distance - Av. de la Rochelle [REDACTED], [REDACTED]

Conformément à l'art. 68a RLATC, la Municipalité dispense d'autorisation la demande de raccordement au chauffage à distance (CAD) du bâtiment, parcelle [REDACTED], propriété de [REDACTED],

sise av. de la Rochelle [REDACTED], tracé passant par le [REDACTED].

3.4.8 Plaques professionnelles - [REDACTED]

Ce point est reporté à la semaine prochaine afin de déterminer "qui contrôle quoi" au niveau des services (UC ou Travaux) dans pareil cas et "qui décide quoi" (Ville de Prilly ou SAN), ceci d'autant plus que le demandeur des plaques n'est pas le propriétaire de l'immeuble.

3.4.9 Permis d'utiliser - Avenue du Chablais [REDACTED], [REDACTED]

Le permis d'habiter N° [REDACTED], parcelle [REDACTED], propriété de [REDACTED], est délivré pour l'installation d'un four à pizza à gaz et installation du canal d'évacuation.

4 Travaux/Voirie - Mobilité - Ecoles - Paroisses

4.1 Travaux/Voirie

4.1.1 Développement de l'éco-pâturage

La Municipalité décide d'étendre l'éco-pâturage dans la ville pour une phase de test en 2024. Cet entretien différencié permettra de sensibiliser la population, de proposer une animation pour les enfants tout en diminuant les bruits et la pollution liés aux machines d'entretien.

4.1.2 Abords du PA Corminjoz nord (Logis de Prilly) et trottoir du ch. de Corminjoz

Afin de régulariser la situation cadastrale du pourtour du PA Corminjoz nord et du trottoir du chemin de Corminjoz, la Municipalité valide le projet d'acte rédigé par l'étude des notaires [REDACTED] à Lausanne et donnera procuration pour traiter l'affaire en son nom.

4.1.3 Police des constructions : externalisation des prestations de validation, suivi et contrôle du volet assainissement

Ce point est reporté à une date ultérieure afin de permettre au Service des Travaux de demander deux autres offres de prestation et d'honoraires au vu du montant qui sera engagé. Il est ici précisé que les charges à ce mandat seront imputées au compte 3144000.4600 "Entretien réseau d'égout".

4.2 Mobilité

4.2.1 Pack mobilité pour les nouveaux habitant.e.s des communes de l'Ouest lausannois

La Municipalité confirme être intéressée de proposer les packs mobilité aux nouveaux et nouvelles habitant.e.s. De ce fait, il est décidé de commander 1000 packs mobilité pour l'année 2024.

4.3 Ecoles

4.3.1 Préavis 01-2024 : Modification des statuts de l'Asigos

La Municipalité valide le préavis 01-2024 relatif à la modification partielle des statuts de l'Asigos lequel sera soumis à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 11 mars 2024.

5 Domaines/Bâtiments - Energie/Environnement - SI communales

5.1 Domaines/Bâtiments

5.1.1 Antenne 4-5G parcelle [REDACTED]_lwe_memo extrabudgétaire [REDACTED]

La Municipalité accepte de mandater Maître [REDACTED] pour la réalisation, sous la supervision du service D&B, de toutes les démarches qui mèneront à la signature du contrat de location avec l'entreprise [REDACTED] SA. Elle valide donc l'augmentation budgétaire de CHF [REDACTED].- pour cette dépense supplémentaire.

5.1.2 Crédit d'étude - nouvelle voirie et centre de loisirs - Nouvelle étude de faisabilité

La Municipalité, prend connaissance des informations précitées et donne son accord pour une nouvelle étude de faisabilité sur la parcelle [REDACTED] qui tiendra compte l'ensemble des programmes souhaités sur ladite parcelle. Un bureau d'architectes sera mandaté par le Service D&B pour la réalisation de cette étude.

D'autre part, un souhait municipal est exprimé de rencontrer [REDACTED] pour discuter avec lui de la suite qui pourrait être donnée.

5.2 Energie/Environnement

5.2.1 Adaptation de l'aide sociale communale Mobilis en lien avec les subventions mobilité du FEE

La Municipalité valide l'adaptation de l'aide sociale communale en faveur des personnes retraitées au bénéfice des prestations complémentaires AVS/AI pour un abonnement Mobilis mensuel ou annuel à 50%.

5.2.2 Projet intercommunal « Ouest Rénovent » Demande de crédit de CHF [REDACTED].- TTC

La Municipalité valide le préavis 02-2024 relatif au projet intercommunal "Ouest Rénovent" - Demande de crédit de CHF [REDACTED].- TTC, lequel sera soumis à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 11 mars 2024.

6 Enfance - OPO - Police - SDIS - PCI - Fondation des Acacias

6.3 Police

6.3.1 Extrait séances du Comité de Direction POL

La Municipalité souhaite recevoir, via eSeances, les extraits des séances du CoDir POL.

7 Finances - Naturalisation/Intégration - Culture/Animation - Jeunesse - Sport - Aide sociale communale - Bibliothèque

7.1 Finances

7.1.1 Taxes déchets 2023 - pour information

La Municipalité prend acte que le Service Finances est en train d'imprimer et de mettre sous pli les 11'000 factures de la taxes déchets 2023 (PP et PM). Un rabais exceptionnel de 10 % a été effectué à la demande du Service EE. Les personnes pouvant bénéficier d'un régime d'exonération vont ensuite déposer leur demande et, enfin, les rappels et poursuites seront générés au cours du 1er semestre.

7.1.2 Audit organisationnel et financier de l'Administration communale

La Municipalité prend acte de la charte ci-annexée. Afin de permettre d'agender les différentes discussions avec la Municipalité, les CDS et les cadres intermédiaires, Mme Böhlen soumettra un tableau pour la prochaine séance. Il sera complété mardi 13 février prochain par les CDS lors de leur séance spécifique durant laquelle [REDACTED] leur sera présenté.

7.1.3 Restaurant [REDACTED]

Pour faire suite au retour effectué par M. Kurt quant à la séance qu'il a eu avec la commission nommée à cet effet, [REDACTED]

7.2 Naturalisation/Intégration

7.2.1 Naturalisations (art. 9 ss LCDV) - [REDACTED] - [REDACTED]

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de naturalisation suivants et procédé, par procuration, à l'examen des conditions matérielles, la Municipalité préavise favorablement à l'octroi de la bourgeoisie à :

- [REDACTED], née le [REDACTED], ressortissante [REDACTED], ayant passé avec succès le test des connaissances élémentaires (47/48);
- [REDACTED], né le [REDACTED], ressortissant [REDACTED], dispensé du test des connaissances élémentaires;

Fort d'une détermination favorable du Canton, elle octroiera la bourgeoisie communale à ces candidats. Dans le cas contraire, elle statuera à la plus proche échéance sur ces dossiers.

7.3 Culture/Animation

7.3.1 Lanterne Magique Prilly

La Municipalité prend acte que lors de la prochaine AG de l'association de Prilly qui se tiendra le vendredi 9 février prochain, et en accord avec la direction de la Lanterne Magique Suisse, il sera proposé que la Ville de Prilly n'assume plus la gestion administrative et financière et mettra ainsi fin à l'association sous

cette forme dès juin 2024. Le Service Culture & Intégration soutiendra financièrement l'association Lanterne Magique de Prilly pour un montant à déterminer.

7.5 Sport

7.5.1 Labellisation "commune en Santé"

La Municipalité prend acte du bilan des 33 mesures de promotion de la santé qui seront mises en œuvre dans la Commune de Prilly, document retourné dûment signé à Unisanté. La remise officielle de la labellisation sera organisée en collaboration avec Unisanté de M. Avanzino - personne de référence pour le label au sein de la Ville.

8 Divers

8.3 Tour de table

8.3.1 Représentations municipales dans les associations intercommunales

Concernant l'ASIGOS, Mme Joly relate la visite annuelle préfectorale qui s'est fort bien déroulée. La Préfète Mme Anne Marion Freiss est très satisfaite du travail effectué par le Codir. D'autre part, Mme Joly annonce qu'elle représentera la Ville de Prilly au sein du Conseil [REDACTED] du réseau TL qu'elle va par ailleurs présider. La 1ère séance aura lieu le 6 mars 2024.

M. Kurt annonce que selon les nouveaux statuts de Zigzag, les Communes membres verseront CHF [REDACTED].- par habitant, hormis la Ville de Renens dont le montant s'élève à [REDACTED].-. Il fait également un retour du Codir de la Fondation Primeroche dont le budget a été validé avec un déficit de CHF [REDACTED].-.

M. Sartorelli annonce que [REDACTED] sera remplacé par [REDACTED] au sein de Polouest.

8.3.2 Divers

M. Sartorelli fait un retour de la séance qu'il a eu, en présence de M. Gillièron, avec une délégation [REDACTED] qui recherche des locaux dans un souci de s'agrandir.

Pour faire suite à une demande de M. Kurt, un tournus sera proposé la semaine prochaine par notre secrétaire municipale adjointe afin que chaque Municipal.e puisse s'exprimer dans un ordre différent sans pour autant modifier la structure d'e-séance afin d'assurer une continuation dans les PV municipaux.



VILLE DE PRILLY

Séance ordinaire du 12 février 2024 – N° 2024.006

Présidence	GILLIÈRON Alain
Présents	JOLY Rebecca; MATTIA Maurizio; SARTORELLI Luigi;
Excusé	KURT Ihsan;
Secrétaire municipale	NEUHAUS ALGHISI Isabelle, excusée
Secrétaire municipale adj.	BÖHLEN Sandrine
Lieu	Salle de Municipalité, Prilly
Heure	De 14:00 à 16:10
Observations	[REDACTED]

1 Invité.e.s

1.1 Présentation des nouveaux collaborateurs - 14h - Château Isbrand 1er

2 Adoption du procès-verbal de la séance précédente

2.1 Procès-verbal N° 2024.005

Le procès-verbal N° 2024.005 est approuvé.

3 Administration générale - Ressources Humaines - Informatique - Urbanisme/Constructions - Fabrique de Malley

3.1 Administration générale

3.1.1 Demande pour animations foraines - Galicienne

La Municipalité donne son préavis favorable à Monsieur [REDACTED] pour l'installation d'animations foraines à la Galicienne entre le 19 et le 26 avril 2024, sous réserve de l'avis de la Police de l'Ouest Lausannois.

3.1.2.1 Postulat, interpellation et questions écrites déposées lors de la séance du CC du 5 février 2024

En fonction des thématiques abordées par les postulat, questions et interpellation qui ont été déposés lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2024, la Municipalité décide de répartir les objets comme suit :

- Ihsan Kurt : PO 01-2024 : Nommer/renommer la place qui se trouve devant le collège centre - déposé par Eva Tortelli & consorts
- Luigi Sartorelli : INT 01-2024 : Point de situation sur la situation d'enfants de familles migrantes en âge préscolaire - déposée par Eva Tortelli & consorts
- Ihsan Kurt : QE 01-2024 : Question complémentaire à la réponse à l'interpellation 05-2023 - déposée par Patrizia Clivaz Luchez & consorts
- Rebecca Joly : QE 02-2024 : Demande d'information concernant la végétalisation entre la boucherie et la boulangerie Bourgeois et le rond-point de Prilly Centre - déposée par Sylvie Krattinger

La validation municipale aura lieu lors de la séance du 25 mars et traitées par le Conseil communal le 6 mai 2024. Les réponses sont donc à transmettre au Greffe d'ici au mercredi 20 mars 2024.

3.2 Ressources Humaines

3.2.1 Engagement

- La Municipalité ratifie l'engagement de [REDACTED], ASE fixe et remplaçante, dès le 19.02.2024, à 60%.
- La Municipalité ratifie l'engagement de [REDACTED], Archiviste-assistante intercommunale, dès le

1er mai 2024, à 50%.

3.2.3 Prise de position de la Municipalité sur la lettre de [REDACTED] - [REDACTED]

La Municipalité prend acte de la lettre de [REDACTED] - [REDACTED] et accuse réception tout en lui précisant que les notes prises par [REDACTED] [REDACTED] sont uniquement déposées dans le dossier personnel de ce collaborateur à titre de PV uniquement, sans aucune prise de décision municipale ni droit de réponse des personnes citées.

3.4 Urbanisme/Constructions

3.4.1 Projet de fresque sur la partie prillérane du mur du Viaduc de Malley

Ce point est reporté à la prochaine séance sur demande de M. Gillièron.

3.4.2 Malley Phare - participation financière [REDACTED]

La Municipalité prend acte que [REDACTED] [REDACTED] a confirmé une indemnité forfaitaire de participation de CHF [REDACTED].- pour l'accès au quai numéro 4 de la gare de Malley.

3.4.3 Plaques professionnelles - Av. de la Confrérie [REDACTED], [REDACTED]

La Municipalité accepte de signer la déclaration de conformité avec remarques destinée au SAN, en vue de l'actualisation du dossier de l'entreprise [REDACTED], détentrice de plaques professionnelles.

3.4.4 Enquête publique - Av. de la Vallombreuse [REDACTED], [REDACTED] Vallombreuse [REDACTED]

La Municipalité dispense de l'enquête publique conformément à l'art. 111 LATC, et délivre l'autorisation de construire N° [REDACTED], parcelles [REDACTED], propriété [REDACTED] [REDACTED] Vallombreuse [REDACTED], sises av. de la Vallombreuse [REDACTED], pour cet ajout d'un jacuzzi sur la terrasse de l'attique.

3.4.5 Enquête publique - Promenade des Alpes [REDACTED], [REDACTED]

La Municipalité dispense de l'enquête publique conformément à l'art. 111 LATC et délivre l'autorisation de construire N° [REDACTED], parcelle [REDACTED], propriété de [REDACTED], sise promenade des Alpes [REDACTED], pour cette création d'une place de stationnement.

3.4.6 Procédé de réclame fixe - Rte de Renens [REDACTED], [REDACTED]

La Municipalité prend connaissance et signe le courrier demandant au [REDACTED] de supprimer le mode clignotant du procédé de réclame fixe [REDACTED] situé sur la façade de l'immeuble sis rte de Renens [REDACTED], et d'enlever l'écran à l'intérieur de la vitrine

4 Travaux/Voirie - Mobilité - Ecoles - Paroisses

4.1 Travaux/Voirie

4.1.1 Quai bus provisoire à l'arrêt LEB du Chasseur

Dans le cadre de la demande du LEB, la Municipalité accepte que l'arrêt provisoire Prilly-Chasseur soit maintenu au moins jusqu'aux travaux de requalification de la Route de Neuchâtel. Cette décision fera l'objet d'une réévaluation lors de l'élaboration d'un projet routier dans le secteur.

5 Domaines/Bâtiments - Energie/Environnement - SI communales

5.1 Domaines/Bâtiments

5.1.1 Changement cylindres_AGAA

Suite au vol d'un sac à main contenant les clés du site, il a fallu changer les cylindres pour garantir la sécurité du bâtiment [REDACTED] [REDACTED] ainsi que celle des occupants. L'entreprise [REDACTED] est intervenue en urgence le jour même pour remplacer les 5 cylindres des accès extérieurs provisoirement avec des clés dépareillées et procédera au changement complet sur un nouveau plan de fermeture dès que possible en remplacement du plan [REDACTED] actuel avec le même nombre de clés à disposition.

Au vu de l'urgence de la situation et selon la description ci-dessus, la Municipalité valide l'augmentation du budget de CHF [REDACTED].- pour pouvoir engager cette dépense supplémentaire qui sera remboursée par l'assurance de la [REDACTED].

5.1.2 Conditions générales pour les contrats d'entreprise des travaux du bâtiment

La Municipalité prend note du projet des conditions générales pour les travaux du bâtiment rédigées et finalisées par le Service D&B. En vue d'une approbation, ce point est reporté à la prochaine séance pour complément d'informations.

5.1.3 Concours pavillon [REDACTED]

La Municipalité prend connaissance du cahier des charges pour le concours du pavillon communal [REDACTED] transmis le 2 février 2024 à [REDACTED] et l'approuve.

5.2 Energie/Environnement

5.2.1 Plan climat en finalisation

La Municipalité transmettra ses remarques sur le document Plan climat en finalisation pour la séance du lundi 19 février 2024, en vue d'une approbation. Il est ici précisé que s'il y a une incidence sur le PGA, le Service UC sera consulté.

7 Finances - Naturalisation/Intégration - Culture/Animation - Jeunesse - Sport - Aide sociale communale - Bibliothèque

7.2 Naturalisation/Intégration

7.2.1 Naturalisations (art. 9 ss LCDV) - [REDACTED]

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de naturalisation suivants et procédé, par procuration, à l'examen des conditions matérielles, la Municipalité préavis favorablement à l'octroi de la bourgeoisie à :

- [REDACTED], né le [REDACTED], ressortissant [REDACTED], ayant passé avec succès le test des connaissances élémentaires 47/48, et ses enfants;
 - [REDACTED], née le [REDACTED], ressortissante [REDACTED], dispensée du test des connaissances élémentaires;
 - [REDACTED], née le [REDACTED], ressortissante [REDACTED], dispensée du test des connaissances élémentaires;
 - [REDACTED], né le [REDACTED], ressortissant [REDACTED], dispensé du test des connaissances élémentaires;
- [REDACTED], né le [REDACTED], ressortissant [REDACTED], ayant passé avec succès le test des connaissances élémentaires 48/48;

Fort d'une détermination favorable du Canton, elle octroiera la bourgeoisie communale à ces candidats. Dans le cas contraire, elle statuera à la plus proche échéance sur ces dossiers.

8 Divers

8.3.1 Représentations municipales dans les associations intercommunales

Mme Joly fait un retour de la séance à laquelle elle a participé avec les représentants des Communes de Crissier et Renens ainsi que le groupement des mandataires des travaux BHNS. [REDACTED]

Le 19 février 2024 en début de séance, Mme Joly présentera la nouvelle image directrice des transports publics lausannois, conçue pour un horizon à 15 ans. Lors de la séance des CDS du mardi 27 février prochain, elle effectuera la même présentation.

D'autre part, Mme Joly montre à la Municipalité le nouveau logo de l'ASIGOS.

8.3.2 Divers

La Municipalité décide d'intégrer dans l'intranet de la Ville la présentation d'Efficienc' ainsi que la synthèse complète [REDACTED], de même que la présentation de l'audit qui ont été commentées lors de la rencontre avec le personnel le jeudi 8 février 2024.

Le plan Climat sera présenté aux membres du Conseil communal ainsi qu'à la population lors d'une

présentation spécifique le 18 mars 2024. Une conférence de presse aura lieu à 11h le même jour. Afin d'éviter des malentendus, il est décidé de créer un point récurrent dans Divers qui contiendra les points sensibles qui doivent être traités chaque semaine. Sont désormais intégrés : les dossiers de [REDACTED] et le [REDACTED].

A ce jour, il n'y a pas d'objet de prévu pour la séance de réserve du Conseil communal du 22 avril 2024. Cette indication sera transmise au bureau du CC en vue d'annuler dite séance. D'autre part, les objets à valider pour la séance du CC du 6 mai 2024 devront être prêts pour la séance de Municipalité du 25 mars 2024 et non du 1er avril étant donné qu'il n'y a pas de séance municipale car il s'agit de Pâques. Le planning des séances du CC 2024 sera modifié en conséquence et transmis à qui de droit.

Pour faire suite à la demande de M. Kurt, l'ordre de passage préparé par Mme Böhlen est approuvé jusqu'à la séance du 13 mai 2024. Il est ici précisé qu'il n'y aura pas de séance le lundi 21 mai 2024 étant donné que c'est Pentecôte.